

LE PETIT BULLETIN DE TENAY



OCTOBRE 2024

STATIONNEMENT GÊNANT

Conformément au code de la route, le stationnement est strictement interdit autour du lavoir du haut à Malix.

A plusieurs reprises, la mairie a été contactée car les camions chargés de la collecte des ordures, du verre, ainsi que certains livreurs, rencontrent des difficultés à manœuvrer à cause de ce stationnement intempestif.



RECHERCHES BÉNÉVOLES

Cette association reconnue d'utilité publique mêne une action unique : mettre en relation des bénévoles (les auxiliaires) avec des personnes aveugles ou malvoyantes pour les accompagner dans des tâches qu'elles ne peuvent exercer seules.

Ce bénévolat est très souple, chacun choisit en toute liberté le temps qu'il souhaite y consacrer et la nature des missions

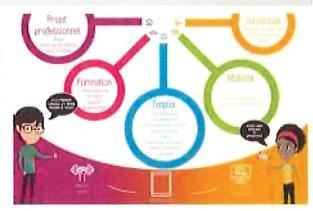
N'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 06 16 47 35 41 ou par mail : contact@lesauxiliaires01.fr. Site: www.lesauxiliaires01.fr.

MISSION LOCALE

Tu as entre 16 et 25 ans, tu as terminé tes études et tu rencontres des problématiques liées à l'emploi, la formation, la santé ou le logement la Mission locale est là pour te donner un coup de pouce.

N'hésite pas à contacter le 04 74 34 61 22 ou par mail contact@mljbpa.fr.

Une permanence est tenue tous les mardis en mairie sur rendez-vous.



COLONNES BAC JAUNE

En octobre, des colonnes pour les déchets recyclables vont être installées sur notre commune.

- · 1 colonne en face du 79 rue de la gare
- 1 colonne à l'entrée du parking situé en face du 33 rue de la gare
- 1 colonne au parking entre le 11 et le 19 de la rue Centrale
- 1 colonne au grand parking, situé en face du 29 de la rue centrale
- 1 colonne au parking, au fond de la rue de plomb
- 2 colonnes au parking des eaux noires



OÙ JETER MES DÉCHETS ?

LA LIVRAISON DES BENNES A PRIS DU RETARD. EN ATTENDANT LA MAIRIE DISTRIBUE DES SACS JAUNES A L'UNITÉ

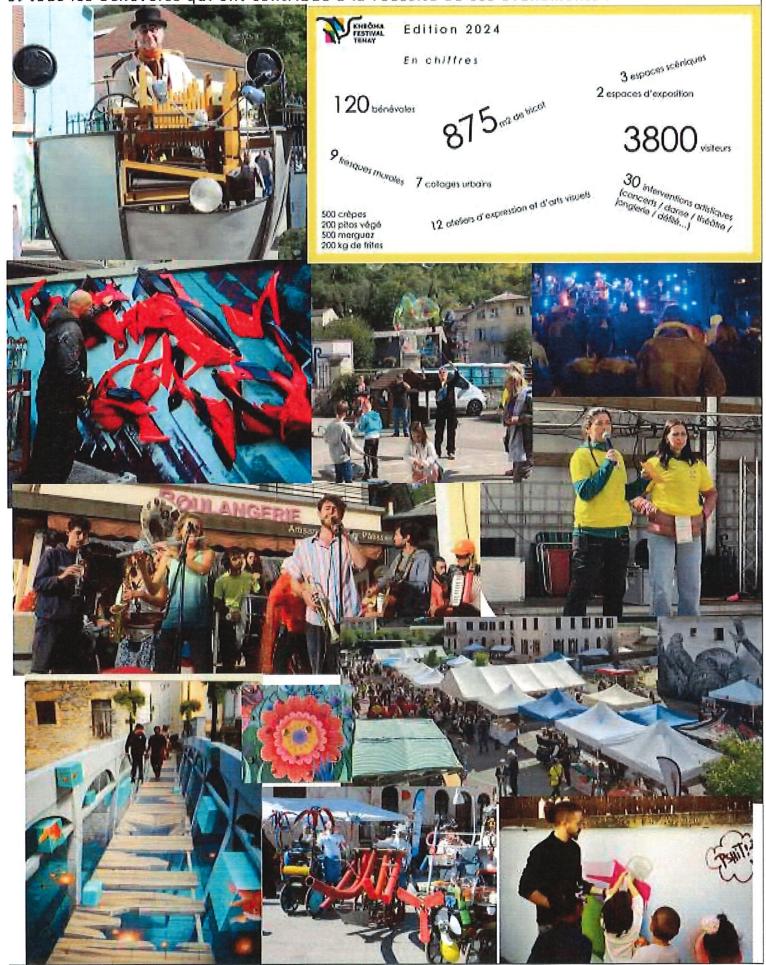
EVENEMENTS DU MOIS

- samedi 5 octobre : débat participant sur le thème « l'héraldique au moyen-âge : des armoiries aux loges » avec M. Alair KERSUZAN à 15h00 au Musée des traditions bugistes de Saint-Rambert-en-Bugey
- samedi 19 octobre : Repas savoyard (diots, polenta, reblochon, tarte myrtilles)
 organisé par le Comité des fêtes. A déguster sur place ou à emporter

DES WEEK-ENDS ANIMÉS A TENAY

Retour en images et en chiffres sur le Khrôma Festival et sur les concerts organisés les 28/09 à la salle des fêtes.

La municipalité remercie les équipes des associations Tenay en Couleurs et Anima Rock et tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de ces évènements !



OUVERTURE MAIRIE

Le secrétariat de Mairie est ouvert uniquement le matin de 08h30 à 12h00 du lundi au vendredi et les samedi 12 et samedi 26 octobre de 08h30 à 12h00

Pour joindre le secrétariat en dehors de ces horaires : Tél 04 74 36 40 66 ou mairie@tenay.fr Les permanences reprennent le vendredi 4 octobre 2024

Pour tous renseignement, merci de prendre rendez-vous en contactant le

06 22 95 90 58

strambert@franceservices.gouv.fr



PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS

MEDECINS

<u>Permanences à la maison</u> <u>médicale de St-Rambert le</u> samedi matin

- Dr CUGNIET (Tél 04 74 36 40 64) le 19 octobre

Dr PACCALLET (Tél 04 74 36 32 03)
 les 5 et 26 octobre

Pas de permanence le 12 octobre



DECHETTERIE

Depuis janvier 2018, l'accès à la déchetterie s'effectue par lecteur des plaques d'immatriculation des véhicules, pour les habitants et les professionnels du territoire.

Pour accéder à la déchèterie, il faut s'inscrire au préalable, en se rendant sur le site : https://www.cc-plainedelain.fr/fr/s-inscrire-ou-acceder-a-son-compte-decheteries.html

Trois possibilités s'offrent à vous :

- Inscription en ligne (délais de 48h, jours ouvrés)
- Par mail (délais de 96h, jours ouvrés)
- Par courrier (délais 7 jours, jours ouvrés à réception du courrier)

Tarification au 1er janvier 2024

Jusqu'à 25 passages gratuits par foyer et par an.

A partir du <u>26ème passage</u>, le coût est de <u>10 euros par passage</u>

ORDURES MENAGERES

- Le vendredi 11 octobre
- Le vendredi 25 octobre

Depuis janvier 2021, chaque collecte de votre bac est payante et répercutée sur la taxe foncière. Pour connaître le calcul de cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères, allez directement sur la page de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain : www.cc-plainedelain.fr , rubrique « Déchets », « Taxe Incitative Déchets ».

BACS ET SACS JAUNES

Vous pouvez les retirer en Mairie ou au grand café, chez Jean Louis.

Prochaines collectes:

- Le lundi 14 octobre
- Le lundi 28 octobre

